

DECISION DU MAIRE N° ARR-2023-50

**Virement de crédits de chapitre à chapitre
n° 1-2023 sur le budget principal M57 de la
commune de PERCY-EN-NORMANDIE**

Charly VARIN, Maire de la Ville de PERCY-EN-NORMANDIE,

VU l'article L.5217-10-6 du CGCT ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur ;

VU la délibération n° 2023-15 du 28 mars 2023 adoptant le budget principal 2023 de la commune de PERCY-EN-NORMANDIE et autorisant M. le Maire à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7 % ;

Considérant qu'il y a lieu d'employer une partie du crédit « constructions » inscrit au budget 2023 (budget principal) afin de payer un solde de travaux de voirie et permettre l'acquisition d'une autolaveuse pour l'école Maupas ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Il est procédé aux virements de crédits suivants :

Tableau récapitulatif :

A	Taux de fongibilité voté	7 %
B	Crédits votés de dépenses réelles - section investissement (hors RAR)	1 740 772.30 €
C	Plafond des crédits budgétaires pouvant faire l'objet d'un VC sur l'exercice (C = B x A)	121 854.06 €
D	Cumul des VC réalisés sur l'exercice avant le présent VC	0.00 €
E	Montant des dépenses VC de chapitre à chapitre	5 600.00 €
F	Cumul des VC réalisés sur l'exercice	5 600.00 €

Détail des virements de crédits :

Chapitre	Art.	Opérat.	Nature	INVESTISSEMENT	
				Dépenses	Recettes
-	2313	-	Constructions	- 5 600,00 €	
23	2315	20	Installations techniques	+ 2 600,00 €	
21	2188	10	Autres immo. corporelles	+ 3 000.00 €	

ARTICLE 2 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'état (Préfecture de la Manche) et au comptable public (Trésorerie de Granville).

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité ;
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Fait à PERCY-EN-NORMANDIE,
Le 22 mai 2023

Le Maire de PERCY-EN-NORMANDIE,

Charly VARIN

